

Planification de la relève d'entreprise – Votre avenir en dépend

Avez-vous déjà réfléchi à ce qu'il adviendrait de votre entreprise si vous n'étiez plus là?

C'est une éventualité que vous avez peut-être envisagée, ou que vous envisagerez bientôt, car :

- vous êtes parvenu à un âge où la perspective de la retraite vous séduit;
- vous vous êtes récemment absenté du travail et vous vous êtes rendu compte qu'une absence prolongée pourrait menacer votre sécurité financière et celle de votre famille;
- vous vous êtes senti épuisé, en raison de la quantité d'énergie, de temps et d'efforts que vous avez déployée pour bâtir votre entreprise et en faire ce qu'elle est devenue aujourd'hui; ou
- vous caressez un autre rêve d'entreprise ou songez à une autre occasion d'affaires que vous aimeriez concrétiser un jour.

Avez-vous déjà réfléchi à la façon dont vous pourriez réduire votre degré d'intervention quotidienne dans l'entreprise?

C'est une éventualité que vous avez peut-être envisagée, ou que vous envisagerez bientôt, car :

- votre médecin a soulevé certains problèmes de santé chez vous et vous a peut-être suggéré de prendre des mesures pour réduire votre niveau d'activité dans l'entreprise; ou
- vous avez découvert que vos activités dans l'entreprise se répercutaient négativement sur votre qualité de vie, en vous empêchant de passer suffisamment de temps avec votre conjoint et vos enfants.

Avez-vous déjà réfléchi à la façon dont d'autres personnes pourraient être touchées par vos décisions futures à propos de votre entreprise?

C'est une éventualité que vous avez peut-être envisagée, ou que vous envisagerez bientôt, car :

- vous vous êtes penché sur l'avenir de vos enfants, leurs choix de carrière, la question de savoir s'ils continueront, ou s'ils envisageront un jour, de participer activement à votre entreprise; ou
- vous avez réfléchi à ce que sera l'avenir de vos employés fidèles après que vous vous serez retiré de votre entreprise.

Si vous vous êtes posé ces questions, ou si vous êtes sur le point de le faire, il vaudrait la peine de procéder à la planification active et coordonnée de la relève de votre entreprise.

La planification de la relève d'entreprise consiste à préparer la transition entre la direction et les propriétaires actuels de l'entreprise, et sa direction et ses propriétaires futurs. Cette planification vous aidera à :

- sélectionner la meilleure méthode pour léguer la direction de votre entreprise et la personne la plus apte à exercer cette fonction;
- sélectionner la meilleure méthode pour transmettre les titres de propriété de votre entreprise et la personne la plus apte à les détenir;
- préserver la valeur de votre entreprise et, idéalement, la faire croître pendant la période intérimaire qui précédera la transition; et
- intégrer votre entreprise dans l'ensemble de votre programme patrimonial, réduire les impôts au minimum et maximiser les rendements financiers pour vous et pour vos proches.



Avantages d'une planification coordonnée et active de la relève d'entreprise

Accroissement de la valeur de l'entreprise

L'établissement d'un plan de la relève accroîtra la valeur de votre entreprise : vous serez mieux placé pour vendre l'entreprise, si le besoin s'en faisait sentir ou si une occasion se présentait. Vous éviterez ainsi de vous sentir pris au dépourvu, advenant une offre non sollicitée d'acquisition de votre entreprise. Lorsque la société acheteuse aura à choisir entre vous et un concurrent, votre entreprise sera plus attrayante si vous avez mis en place un plan de succession à la direction. De plus, vous pourriez bénéficier d'un avantage supplémentaire, celui de ne pas avoir à travailler pour les nouveaux propriétaires.

Protection de la valeur de l'entreprise

Un plan de relève d'entreprise vous permettra de protéger vos arrières au cas où vous devriez quitter prématurément l'entreprise, advenant une maladie, une invalidité ou votre décès. Il vous aidera à définir les domaines où vous pourriez vous assurer contre des risques, comme celui du départ d'un employé clé.

Pas d'occasions ratées

Pour incorporer certains éléments de la planification de la relève d'entreprise, il importe que vos préparatifs et les mesures prises soient :

- rentables (par exemple, l'achat d'une assurance-vie destinée à financer l'achat de vos actions à votre décès);
- fiscalement efficaces (par exemple, un gel successoral ayant pour but de maximiser les exemptions de gains en capital pour les membres de la famille);
- financièrement réalisables (par exemple, un régime d'actionariat des salariés qui permette à ces derniers d'acheter éventuellement l'entreprise); ou

- généralement faisables (par exemple, délai à prévoir pour mettre en œuvre un programme exhaustif de formation des cadres supérieurs en vue de trouver un successeur à la direction).

Tirer le maximum de ce que vous accomplissez déjà

Vous avez peut-être déjà mis en œuvre certains éléments de la planification de la relève d'entreprise, à l'heure qu'il est. Vous avez peut-être procédé à certaines des tâches qui suivent :

- mis en place un plan d'entreprise stratégique pour votre société;
- préparé une convention de rachat d'actions et souscrit une assurance pour financer le rachat;
- cristallisé votre exemption pour gains en capital et procédé à un gel successoral;
- révisé votre ou vos testaments afin de prévoir les modalités de disposition des actions de l'entreprise à votre décès; ou
- exécuté un plan de perfectionnement professionnel afin de préparer votre fils ou votre fille à prendre les commandes de votre entreprise.

Toutes ces mesures font partie de la planification de la relève d'entreprise. Toutefois, pour en maximiser la valeur, il est important de les coordonner en les intégrant à un plan d'ensemble. Vous vous assurerez ainsi qu'elles seront alignées les unes sur les autres et vous aurez moins de difficulté à reconnaître les lacunes ou les anomalies qui auraient échappé à votre attention. Votre défi consiste à prendre un recul et à avoir une vue d'ensemble de la situation, afin de vous assurer que tous les éléments s'imbriquent bien.

Prenez le temps de parler à un conseiller financier TD en qui vous avez confiance pour vous aider à agencer toutes les pièces du casse-tête et vous assurer que vos plans de relève d'entreprise sont bien incorporés à l'ensemble de votre programme patrimonial.

Dernière mise à jour : 27 février, 2009

Les présents renseignements ont été fournis par TD Waterhouse Canada Inc. et ne servent qu'à des fins d'information. Cette information provient de sources jugées fiables.

Lorsque de tels renseignements sont fondés en partie ou en totalité sur des renseignements provenant de tiers, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties. Les graphiques et les tableaux sont utilisés uniquement à titre d'illustration; ils ne reflètent pas la valeur future ou le rendement futur d'un placement. Ces renseignements ne fournissent pas de conseils financiers, juridiques ou fiscaux, ni de conseils en placement. Les stratégies de placement, de négociation ou de fiscalité devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun.

TD Waterhouse Canada Inc., La Banque Toronto-Dominion, les membres de son groupe et ses entités liées ne sont pas responsables des erreurs ou des omissions relativement aux renseignements ni des pertes ou dommages subis.

TD Waterhouse représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés TD Waterhouse (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires privés TD Waterhouse (offerts par La Société Canada Trust).

^{MD}/Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et(ou) dans d'autres pays. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.